



Les écuries
d'Ulysse

BON DE COMMANDE

ECURIES Caroline ORSINI
421 Chemin des Perrous
31620 –BOULOC-

Siret 40528399500026
Tel 0675862193

BULLETIN D'INSCRIPTION
SAISON 2022
(du 01/09/2021 au 31/08/2022)

**MERCI DE BIEN VOULOIR REMPLIR, PARAPHER ET SIGNER PAR
LES 2 PARENTS :**

CAVALIER (E)

Nom **Prénom**

Date de naissance / / **E-mail**

N° licence FFE / / / / **Niveau équestre**

Adresse
.....
.....
.....
Code postal Ville

Tél Mob. / / / / Fixe / / /

**Nom de la personne(s) à contacter en cas
d'urgence et téléphone :**

RESPONSABLE LEGAL :

Père : nom _____ prénom _____

E-mail@.....
Mob. / /

Mère : nom _____ prénom _____

E-mail@.....
Mob. / /

Dès la réception de votre dossier complet

les Ecuries d'Ulysse ouvrent un compte client nominatif duquel seront débitées toutes prestations prises et/ou commandées au sein du Club : cours,concours,stage,examen,bar,collection de vêtements etc.....

Vous approvisionnerez votre compte à réception de votre facture d'un forfait cours de 78 € (ou multiple si besoin) pour un cavalier Junior et 108 € (ou multiple si besoin) pour un cavalier Séniors, additionné de toute prestations supplémentaires prises dans le mois.

Les règlements se font UNIQUEMENT à réception d'une facture par virement sur le compte bancaire des Ecuries.

Je m'inscris pour : (entourer les prestations demandées)

- **enseignement Junior adhérent** : chaque prestation d'enseignement réservée sera débitée du compte : 18 €
 - **enseignement + 18 ans Senior adhérent** : chaque prestation d'enseignement réservée sera débitée du compte 25 €
 - **avance sur droits d'accès annuels (adhésion)** : 130 € ttc pour 1 an.
 - **cours particulier adhérent** : 39 €
 - **coaching en concours** : selon le calendrier de concours proposé
 - **stage journée (pendant les vacances scolaires)** : 60 €
 - **stage complet 5 jours (validation examen offerte)** : 250 €
 - **passage d'examen fédéral** : 19 €
 - **licence FFE pratiquant : Junior** : 26 € / + 18 ans : 37 €

- **parrainage** (pour t'occuper de ton cheval/poney préféré tous les jours): 25€/trim



Conditions Générales de Vente

1. Règlement Intérieur

Un règlement intérieur est applicable au sein de l'établissement. Les cavaliers et leurs accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Tout manquement au règlement intérieur correspond au non-respect du présent contrat et peut donner lieu à une sanction voire à l'exclusion de l'établissement.

2. Licence FFE

L'établissement est adhérent de la Fédération Française d'Equitation et peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale de pratiquant et de compétition. La licence de pratiquant permet de passer ses examens fédéraux, Galops, Degrés ; de participer aux compétitions FFE, de bénéficier de réductions et de tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir tous les deux mois Le Mel Cavalier FFE avec les informations pratiques sur les partenariats, notamment sur les plus grands concours et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE.

La licence FFE permet de bénéficier d'une assurance en responsabilité civile vis-à-vis de tiers et d'une assurance individuelle pour le cavalier décès et invalidité, de bénéficier de tarifs préférentiels pour souscrire des assurances complémentaires avec davantage de garanties, de bénéficier de tarifs préférentiels pour souscrire des assurances spécifiques comme la responsabilité civile propriétaire d'équidés. La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques de dommages corporels et l'établissement rappelle vivement l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant ces risques. La licence FFE offre une assurance couvrant notamment les dommages corporels.

3. Pratique de l'équitation

La pratique de l'équitation est une activité physique et sportive nécessitant un avis médical initial de non contre-indication prenant en compte la diversité des disciplines équestres proposées par l'établissement. Le cavalier s'engage à :

- respecter les autres cavaliers
- respecter les consignes de l'établissement équestre et ses bénévoles
- respecter l'environnement

Le cavalier est informé par l'établissement de l'intérêt de porter un casque aux normes.

4. Utilisation de l'équidé par un tiers

Le propriétaire signera un contrat avec l'établissement équestre pour déterminer les modalités de prise en pension de son équidé. Seul le propriétaire de l'équidé est autorisé à utiliser sa monture dans l'établissement. Si le propriétaire souhaite laisser un tiers utiliser son équidé, il doit en informer l'établissement équestre et obtenir son autorisation au préalable.

En tout état de cause, l'établissement équestre ne sera pas tenu de vérifier le mandat d'une personne se présentant de la part du propriétaire, l'autorisation préalable du propriétaire est toujours présumée. Tout incident survenu lorsque la personne autorisée par le propriétaire à utiliser la monture est réputé se dérouler sous la responsabilité pleine et entière du propriétaire.

Les propriétaires d'équidés, leurs accompagnateurs et les personnes qu'ils ont autorisé à utiliser leur monture, sont tenus de respecter le présent règlement.

5. Vol/dégradation de matériel

Les cavaliers sont responsables de leurs affaires. L'établissement équestre n'a aucune obligation de surveillance des affaires personnelles de ses clients. En cas de vol ou de dégradation de matériel, l'établissement équestre est déchargé de toute responsabilité.

6. Fichier informatique

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

7. Image des personnes

Les cavaliers ou leurs accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées durant le séjour. Lorsqu'ils acceptent la captation de leur image, ils cèdent irrévocablement à l'établissement équestre, le droit d'exploiter leur image à des fins commerciales et notamment, de la promotion des activités équestres, sur tous supports existants ou à venir. Toute personne s'opposant à l'utilisation à d'autres fins que d'information, de son image individuelle ou de celle de son enfant mineur doit en informer l'établissement équestre avant toute prise de vue.

8. Modalités de remboursement

Lorsqu'un cavalier est inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau lui est réservé, permettant ainsi la gestion d'une cavalerie, de la logistique et de l'ensemble du personnel de l'établissement.

Les forfaits, leçons, compétitions, payés à l'avance sont remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif d'empêchement du client, la demande de remboursement sera étudiée par la direction de l'établissement qui se réserve le droit de refuser le remboursement.

- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours peut demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure.
Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction.

Toute activité non décommandée au minimum 48h00 à l'avance uniquement par message ou mail reste due en intégralité.

Toute activité décommandée oralement ne sera pas prise en compte.

Les forfaits d'enseignement mensuels seront réglés obligatoirement à réception de facture ;

Aucune inscription à un cours ne sera prise si le compte client est débiteur.

Le crédit de votre compte est valable jusqu'au 31 Aout de la saison en cours (fin de la saison sportive).

Le dossier d'inscription est à renouveler à chaque début de saison sportive, soit le 1^{er} Septembre.

Un chèque de caution de 78 € (pour les juniors) ou 108 € (pour les + 18 ans) non daté et non encaissé sera joint au dossier d'inscription afin de palier à un éventuel défaut de paiement en fin de saison ou au départ du Club du cavalier.

Merci de votre compréhension.

9 .CRENEAUX DE COURS SOUHAITES :



Merci de noter votre inscription au(x) créneau(x) horaire(s) de cours souhaité (voir planning des cours sur le site « lesecuriesdulyssse.fr »)

- Le à
 - Le à

Le créneau de cours souhaité sera attribué en fonction des places disponibles et par ordre des demandes d'inscription.

Nous demandons à nos cavaliers d'arriver sur place ½ heure avant le début du cours pour la préparation de leur poney/cheval (sauf cours Eveil au Poney et Pitchouns : 10 mn) et de respecter l'horaire prévu.

Matériel à prévoir : une boîte de pansage comprenant :

Pour les « Pitchouns », les débutants et G1 : 1 étrille, 1 bouchon, 1 brosse douce, 1 brosse à crins, 1 cure-pieds

A partir du G2 : compléter avec 1 éponge, 1 pinceau à graisse, 1 pot de graisse à pied blonde.



CCM FRONTON
TEL 05-61-74-07-17

115 B ROUTE DE TOULOUSE
31620 FRONTON

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Relevé d'identité bancaire-IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)

This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc....)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Cle RIB	Domiciliation
10278	02331	00020344701	63	CCM FRONTON
Identifiant international de compte bancaire				
IBAN (International Bank Account number)				BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8023 3100 0203 4470 163 TITULAIRE DU COMPTE ► LES ECURIES D'ULYSSE MME ORSINI ACCOUNT OWNER DE MARI CAROLINE LOUISE 31620 BOULOC				CMCIFR2A

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les sept pages de ce contrat d'inscription.

Conformément à l'article L321-4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer, ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE et des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires sur www.pezantassure.fr.

Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation et je fournis le **certificat médical mentionnant « pas de contre-indication à la pratique des sports équestres » (rajouter «en compétition » à partir du G3)**

Le certificat médical accompagné de l'autorisation parentale pour les cavaliers mineurs à partir du G3 seront déposés par vos soins sur la page FFE « dépôt de CM » via le formulaire proposé.

J'ai parfaitement conscience de la différence d'indemnisation entre les garanties d'assurance de base de la licence et les garanties complémentaires payantes proposées.

Je fais ainsi les choix suivant (entourer vos choix) :

- Je souscris les garanties d'assurance individuelle du cavalier offertes par la licence FFE
- - Je souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali PEZANT, directement sur ma page cavalier sur www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr
- Je refuse l'assurance individuelle cavalier de la licence FFE et je justifie être assuré(e) pour les dommages corporels ainsi que pour la responsabilité civile pour la pratique de l'équitation auprès de :

Nom de l'assureur Contrat n°

.....

Rayer la phrase inutile :

-J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

-Je déclare accepter l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

-Je déclare refuser l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

Le présent contrat est conclu pour la durée du millésime de la licence FFE.

TOUT DOSSIER INCOMPET SERA REFUSE :

- ° dossier inscription rempli, paraphé et signé
- ° certificat médical pour les nouveaux cavaliers ou CERFA questionnaire de santé pour un renouvellement de licence
- ° chèque de caution

A le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Père

Mère

Nom/prénom

Nom/prénom